



## Communiqué de Presse

Rodez, Mercredi 23 Novembre 2022

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Aveyron (FDSEA 12) est le syndicat agricole majoritaire du département depuis plus de 60 ans. Elle regroupe 4 500 agriculteurs, actifs et retraités, dont elle défend les intérêts sur le plan individuel et collectif. Au service des agriculteurs, la FDSEA offre à ses adhérents les conseils, l'expertise, l'information et le soutien nécessaires pour qu'ils puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions. La FDSEA œuvre aussi pour faire du monde rural un espace vivant pouvant s'appuyer sur des agriculteurs nombreux, soucieux de pérenniser sur leur territoire une dynamique économique, empreinte de respect des terroirs et de l'environnement.

[www.fdsea12.fr](http://www.fdsea12.fr)

Retrouvez-nous sur :



Le syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA 12), regroupe plus de 300 adhérents et représente les intérêts des jeunes agriculteurs du département au sein des différents organismes agricoles locaux et nationaux. Il travaille sur différents dossiers, et tout particulièrement sur l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, ainsi que sur la promotion des métiers de l'agriculture.

[www.ja12.fr](http://www.ja12.fr)

Retrouvez-nous sur :



### Agriculture – Loi EGalim

## Protégeons la rémunération des producteurs laitiers, il y a urgence !

**Lundi 21 novembre, les producteurs de lait de la FDSEA et des JA Aveyron ont rencontré trois des cinq parlementaires que compte l'Aveyron : M. Jean-Claude Anglars, sénateur, M. Stéphane Mazars, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription et M. Jean-François Rousset, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription\*.**

Alors que l'épidémie de la Covid-19, la guerre en Ukraine et l'inflation ont repositionné la souveraineté alimentaire comme un enjeu stratégique pour la France, ces événements ont accentué des dysfonctionnements dans les filières agricoles notamment sur le sujet de la juste rémunération des agriculteurs.

Pour y répondre, la loi EGalim 2 introduisant de nouveaux dispositifs de régulation et de transparence au profit d'une meilleure rémunération des agriculteurs français a été promulguée le 19 octobre 2021. Mais aujourd'hui, les producteurs rencontrent des difficultés dans le cadre de sa mise en œuvre.

Afin de sensibiliser les parlementaires sur ces problématiques, la FDSEA et les JA Aveyron les ont rencontrés ce lundi 21 novembre afin de leur exposer leurs demandes:

- l'application des décrets restants, sur seize décrets nécessaires à la pleine application de la loi EGalim 2, seuls six ont été publiés jusqu'à juillet 2022 ;
- l'amélioration de la transparence quant à la détermination du prix ;
- l'application de la loi EGalim 2 par les coopératives agricoles ;
- le renforcement du contrôle de l'application de la loi EGalim 2.

\*La FDSEA et les JA Aveyron rencontreront M. Alain Marc, sénateur, lundi 28 novembre 2022.

L'entretien s'est terminé par la signature de la lettre, rédigée dans le cadre de cette action initiée par la FNPL, dont l'objectif est d'obtenir un soutien officiel de la part des parlementaires afin de faire préciser la loi EGALIM 2 et de faire renforcer son application et son respect par l'ensemble des acteurs de la filière laitière.

Cette loi EGalim 2 s'applique à toutes les filières agricoles. Tous les producteurs, aujourd'hui, doivent pouvoir vivre de leur production économiquement et socialement. Ils contribuent par leur acte de production à l'aménagement et à l'attractivité du territoire.

### La loi EGalim 2, une marche en avant dans la juste rémunération des producteurs.

Avec la loi EGalim 2, une nouvelle logique dans la construction du prix, dite en « marche avant », est appliquée.

Elle permet aux agriculteurs de maîtriser les modalités de fixation des prix de vente de leurs produits, de leur offrir la possibilité de répercuter les coûts de production dans le prix grâce à la clause de révision automatique et de sécuriser la relation commerciale entre les producteurs et les acheteurs par le biais d'un contrat pluriannuel.

La profession agricole se félicite de la promulgation de la loi EGalim 2 et de ses premiers effets positifs, les premières négociations commerciales conduites selon les règles EGalim 2 se sont conclues sur une hausse de + 3,5 % des prix fournisseurs GMS : la 1<sup>ère</sup> augmentation depuis 10 ans ! Mais elle souhaite aller plus loin dans son application.

### Etat des lieux de la production laitière bovine

**En France**, la production de lait de vache perd régulièrement des exploitations, - 16 % en France en 4 ans et - 8 % en 2 ans. Malgré la baisse du nombre de points de collecte, les volumes produits se maintenaient, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

**L'Aveyron** n'est pas épargné par cette situation. En septembre 2022, on comptait 738 points de collecte pour la livraison du lait de vache alors qu'on en comptait 885 en décembre 2017 soit - 16 % en 5 ans. Notre département a perdu 15,82 % du volume de production entre 2015 et 2021 et 2,92 % entre les 9 premiers mois de 2021 et 2022.

La production perdue par les producteurs qui cessent leur activité n'est plus compensée par celle des producteurs restants.

#### **Contacts presse :**

*Claude Falip*, président de la section Bovins lait de la FDSEA de l'Aveyron : 06 81 77 64 94

*Marie-Amélie Viargues*, secrétaire générale de la FDSEA de l'Aveyron et membre de la section bovins lait de la FDSEA de l'Aveyron : 06 78 46 45 06

*Laurent Saint-Affre*, président de la FDSEA de l'Aveyron : 06 14 36 52 42

*Michaël Garrigues*, co-président Jeunes Agriculteurs Aveyron 06 47 95 39 31

*Nathalie Puech*, chargée de communication de la FDSEA de l'Aveyron : 07 69 20 22 86